



Février 2021

**\* RECENSEMENT MILITAIRE :**

Tous les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement est obligatoire pour pouvoir se présenter à certains concours et examens (comme le baccalauréat ou le permis de conduire).



**\* RAPPEL DE CONSIGNE POUR LES BACS A DECHETS :**

Les habitants possédant un bac DOUAISIS AGGLO sont invités à ne pas disposer de sacs supplémentaires au sol avant le ramassage afin de ne pas perturber la collecte ordures ménagères.



**\* LE DEPARTEMENT DEMARRE UN SERVICE ITINERANT**

**« Le camion bleu du Douaisis »**

Informations et aide aux démarches en ligne :

- Santé, famille, retraite, emploi
- Papiers d'identité, permis de conduire, carte grise
- Déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source,
- Difficultés juridiques,
- Accueil et orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA



**LE CAMION BLEU DU DOUAISIS VOUS ACCUEILLE CHAQUE MOIS PRES DE CHEZ VOUS :**

- **LECLUSE** : rue de la Mairie Place du Marché – 3<sup>ème</sup> mercredi de 9h30 à 13h et 14h à 16h30
- **CANTIN** : 46 rue de Cambrai – 3<sup>ème</sup> lundi de 9h30 à 12h30 et 14h à 16h30

Retrouvez toutes les permanences du camion bleu du douaisis sur : [info.lenord.fr](http://info.lenord.fr)

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 DECEMBRE 2020

-----

**Etaient présents** : HALLÉ J.L, LEDENT T, MENCACCI P, RÉMY C.L, ORT D,  
THOORIS A, DÉPART P, MOCQ J, STRAQUADANIO M, FOUACHE J.C, HALLÉ X.

**Absents excusés** : HAVEZ T, FORMENTEL M (Procuration à LEDENT T), DESCHEEMAKER C  
(Procuration à HALLÉ J.L).

**Secrétaire de séance**: Mme THOORIS A.

**1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/09/2020** approuvé à l'unanimité

### **2- Point sur les travaux : - Annexe 1**

#### **\* Travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant (Ancien magasin) :**

Suite à la décision de lancer une procédure adaptée du code des marchés publics pour la réalisation des travaux cités en objet, une consultation a été lancée sur la plateforme des marchés publics du CDG59 sous la référence « 2020-01 » et la date limite de remise des offres était fixée au 9 juillet 2020 à 12 h 00.

deux offres parvenues dans les délais ont été ouvertes et examinées ;

**Aucune pour le lot 1 – Démolitions - Gros Œuvre et VRD**

**Une pour le lot 2 – Charpente – Couverture - Zinguerie**

**Une pour le lot 3 – Electricité**

L'ouverture des plis a eu lieu pour les lots 2 et 3. Les offres étant conformes à l'estimation du Maître d'œuvre, il a donc été décidé de retenir les lots 2 et 3.

**Pour le lot 2** – Charpente – Couverture - Zinguerie

**L'entreprise CIBEC** qui présente l'offre de **27 468,98 € ht – 32 962,78 € ttc** peut être retenue pour réaliser les travaux.

**Pour le lot 3** – Electricité

**L'entreprise DEVRED** qui présente l'offre de **1 451,08 € ht – 1 741,30 € ttc** peut être retenue pour réaliser les travaux.

**Pour le lot1**, n'ayant eu aucune réponse, une nouvelle consultation a été lancée et a donné les résultats suivants ;

**Lot 1** – Démolition – Gros Œuvre – VRD

- **EBTM (Harnes)** 49 623,83 HT - 59 548,60 TTC

- **WIBAUT (Lallaing)** 58 842,10 HT - 70 610,52 TTC

- **SA POUGET (Denain)** N'a pas répondu

L'entreprise EBTM qui présente l'offre de **49 623,83 € ht – 59 548,60 € ttc** peut être retenue pour réaliser les travaux.

\* **Réaménagement du Square Charles De Gaulle Résidence Auteuil** : Consultation Maîtrise d'œuvre

Une consultation a été engagée pour une mission de maîtrise d'œuvre comprenant une étude pour le réaménagement du Square Charles De Gaulle Résidence Auteuil.

Après consultation de Quatre cabinets d'étude (SG Ingénierie, Grpt ATC59/Laborde, le Cabinet Tesson et l'agence AGECI) en date du 20 octobre 2020.

Trois cabinets ont remis une offre pour le lundi 30 novembre 2020 – 12h (date de remise des plis) et un n'a pas répondu.

Le rapport d'analyses des offres effectué par le Cabinet URBANIA (Assistant à Maitrise d'ouvrage) s'établit comme suit :

	<b>Prix /60</b>	<b>Mémoire technique/40</b>	<b>Note pondérée/100</b>	<b>Classement</b>
SG INGENIERIE	6 080,00 € ht 7 296,00 € ttc 60 pts	30 pts	90,00 pts	<b>1</b>
Grpt ATC 59/Laborde	7 840,00 € ht 9 408,00 € ttc 46,53 pts	38 pts	84,53 pts	<b>2</b>
Cabinet TESSON	6 370,00 € ht 7 644,00 € ttc 57,27 pts	24 pts	81,27 pts	<b>3</b>
AGECI	<b>N'a pas répondu</b>			

Après analyse des critères de jugement des offres, l'offre de SG INGENIERIE présente l'offre la mieux disante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'agence SG Ingénierie pour un montant de de 6 080,00 € HT soit 7 296,00 € TTC.

**Demande de subvention** : Dossier DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a rendu un avant-projet sommaire concernant les travaux cités en objet. Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 175 944,04 € ht (dont 169 864,04 ht de travaux et 6 080,00 € ht de maîtrise d'œuvre) soit 211 132,85 € ttc.

Considérant que le projet est conforme à la circulaire préfectorale du 30 octobre 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021. Accord du Conseil Municipal est donné pour solliciter une subvention à hauteur de 30% du montant HT soit 52 783,21 € pour ce projet au titre de la DETR 2021.

\* **Aménagement d'un parking – Angle de la route de Douai et rue Martial Détournay :**

Une prise de contact a été faite avec le propriétaire du terrain à l'angle de la route de Douai et de la rue Martial Detournay avec comme projet d'y implanter un parking sur une partie des parcelles cadastrées A852 et A1612 d'une superficie de 2772 m2.

Monsieur le Maire indique qu'après cette première entrevue avec le propriétaire de ces parcelles Monsieur Alain DEGROOTE, un courrier en date du 20 mai 2020 lui a été adressé lui indiquant le projet de la commune de réaliser un parking sur une partie de ces parcelles.

Une estimation des domaines a été faite en date du 2 décembre 2020, à savoir 72 500 € pour la totalité de ces parcelles (soit environ 27 € du m2). Une esquisse de ce projet a été établie par le Cabinet Urbania.

Le Conseil municipal approuve le projet de réalisation d'un parking et autorise la poursuite de la négociation avec le propriétaire de ces parcelles.

\* **Travaux d'aménagements qualitatifs des rues Jean Baptiste Mience, Georges Marquet, Route de Douai et du 11 novembre.**

Le Département du Nord par délibération en date du 16 novembre 2020 a décidé d'élargir le dispositif de soutien au plan de relance de l'économie suite à la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19.

Monsieur le Maire informe qu'un dossier de demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – appels à projets exceptionnel pour la réalisation de ces travaux d'aménagement a été déposé pour le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Considérant l'urgence des délais pour le dépôt de ce dossier, une demande de maîtrise d'oeuvre a été faite auprès du cabinet Urbania pour un montant de 8225 € ht soit 9870 € ttc.

Ces travaux de réfection s'élève à 69 044,40 € HT soit 82 853,28 € TTC. Le montant de la subvention au titre de l'ADVB – Plan de relance sera de 34 522,20 € soit 50% du montant total HT.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet d'aménagement et dit que les crédits seront inscrits au budget 2020 et entraîneront une décision modificative budgétaire.

\* **Création d'un nouveau lotissement et Révision du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire informe que le dernier lotissement – Résidence Deauville - a été créé en 2007 et qu'il conviendrait pour les deux années à venir de se projeter sur la perspective d'un nouveau lotissement situé sur les terrains à côté de la résidence Deauville, initialement destinés à recevoir un futur lotissement (zone 2AU).

La Loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que la commune désireuse d'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU de plus de neuf ans (c'est-à-dire la reclasser en zone 1AU) passe par une révision de son plan local d'urbanisme.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune date de septembre 2006.

Monsieur le Maire propose de réviser le Plan Local d'urbanisme, d'entamer la procédure par une consultation de maîtrise d'œuvre à la réalisation du nouveau plan local d'urbanisme.

Accord du Conseil Municipal pour entamer la révision du plan local d'urbanisme de la commune.

### \* **Réaménagement du site de la sablière**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude est en cours par La Société VALECO qui envisage la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site de la carrière HAMEL.

Pour la poursuite de ce projet, le Conseil Municipal doit accorder une promesse de bail emphytéotique au profit de la Société VALECO. Cette promesse de bail sera consentie à titre gratuit.

La promesse aura une durée de validité de quatre (4) années à compter de sa date de signature.

Si au bout de quatre (4) ans, l'instruction du permis de construire n'est pas achevée, la Société VALECO pourra demander la prorogation de la promesse pour une durée qui n'excédera pas trois (3) ans.

Cette promesse est consentie en vue de conclure un futur bail emphytéotique sous conditions suspensives consenti pour une durée de quarante (40) années à compter de la mise en service de l'installation photovoltaïque.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité de consentir cette promesse de bail emphytéotique au profit de la Société VALECO.

## **3– Point financier**

### **Préparation du budget primitif 2020 : - Annexe 2**

**3-1 Tarifs 2021** location du marais communal, cantine, étude dirigée et **2022** (location du foyer rural) sont votés. La location de parcelles au Marais des Bruyères selon l'indice de référence des loyers connaîtra une revalorisation pour cette année de 1,5 % – article 1 du cahier des charges.

### **3-2 Décision modificative n°2**

Transfert des crédits suivants en dépenses et recettes d'investissement

Création d'une nouvelle opération et transferts de crédits à hauteur de

#### **Dépenses**

\* **Rue Martial Detournay – Prog 245** :

Art.2315 – installation, matériel.....- **95 000,00 €**

\* **Aménagement qualitatif des rues JB Mience, Marquet, Douai et 11 novembre – Nouveau Programme** :

Art.2315 – installation, matériel.....+ **95 000,00 €**

#### **Recettes**

\* **Rue Martial Detournay – Prog 245** :

Art.13251 – gfp de rattachement.....- **34 000,00 €**

\* **Aménagement qualitatif des rues JB Mience, Marquet, Douai et 11 novembre – Nouveau Programme** :

Art.1323 – Départements (ADVB Plan de relance).....+ **34 000,00 €**

## **4 – Point Jeunesse**

- **Bilan ALSH Toussaint** : Du 19 au 30 octobre 2020, 41 enfants accueillis la première semaine, 38 la seconde. L'équipe d'animation a proposé un projet pédagogique autour des émotions

- **Convention Territoriale Globale de la CAF du Nord**

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) portée par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord va disparaître et un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé va être mis en place.

Monsieur Thierry LEDENT, adjoint au maire présente ce nouveau dispositif :

Cette nouvelle convention de partenariat couvrira les domaines d'interventions suivants :

Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits, Inclusion numérique, Animation de la vie sociale, Logement et Handicap.

Cet engagement vise à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale pour toutes les communes qu'elles soient signataires d'un CEJ ou non.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le CEJ avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil Municipal décide d'intégrer ce nouveau dispositif.

## **5- Douaisis Agglo**

- **Désignation représentant à la commission locale des transferts de charges** - Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Douaisis Agglo a institué une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges qui est permanente et se réunit à chaque transfert de compétences.

Suite au renouvellement des membres des conseils municipaux et du conseil communautaire, il y a lieu de nommer le membre qui siègera à cette instance. Monsieur Jean Luc HALLÉ, Maire, est désigné pour représenter la commune à la commission locale des transferts de charges

### **- Transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité**

Une disposition de la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que l'article 136 a rendu obligatoire le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité auquel elles adhèrent, dans un délai de 3 ans sauf opposition d'au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population totale de l'EPCI. Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

### **- Identification d'élus référents « Agriculture et Alimentation » et « trame verte et bleue »**

Monsieur Thierry LEDENT, adjoint au Maire est le référent « Agriculture et Alimentation » et Monsieur Xavier HALLÉ, conseiller municipal est le référent « trame verte et bleue ».

### **- Lancement du programme Aère toi – Adhésion à la démarche**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les articles L.221-8 et R.221-30 et suivants du code de l'environnement, exigent qu'un dispositif réglementaire d'évaluation de la Qualité de l'Air Intérieur doit être mis en place dans les Etablissements Recevant du Public (écoles maternelles et élémentaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et centre de loisirs au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Douaisis Agglo propose de mettre en place pour les communes qui n'ont pas encore répondu à l'obligation réglementaire avec Atmo Hauts de France, un accompagnement gratuit dans la mise en œuvre de ce dispositif sur les volets d'auto-évaluation. Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce programme. Accord du Conseil Municipal est donné pour entrer dans cette démarche.

## 6- SMTD - Tarifs « EVEOLE »

Le syndicat des transports reconduit pour l'année 2021, l'attribution d'une carte de transport aux bénéficiaires du RSA, aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux demandeurs d'emplois.

La proposition est faite de définir la participation de la commune reprise dans le tableau ci-dessous :

TITRES SOCIAUX	TARIFS	PARTICIPATION SMTD	PARTICIPATION COMMUNE	PARTICIPATION BENEFICIAIRE
Carte JOB	11,00 €	5,50 € (50%)	<b>2,25 € (25%)</b>	2,25 € (25%)
Carte RSA	32,00 €	16,00 € (50%)	<b>8,00 € (25%)</b>	8,00 € (25%)
Carte PA	44,00 €	-	<b>11,00 € (25%)</b>	33,00 € (75%)

Le Conseil Municipal approuve la participation reprise dans le tableau attribuée aux bénéficiaires de la commune, à savoir 25% du tarif total.

Abri de bus – résidence Deauville : Monsieur le Maire indique que pour qu'un abri de bus soit installé, il faut plus de 19 montées par jour. Aujourd'hui ce nombre n'est pas atteint, néanmoins le SMTD se propose au travers d'une participation communale de fournir et poser cet abri de bus. Une étude sera faite sur la faisabilité de ce projet.

Rapport d'Activité 2019 du SMTD – Une présentation est faite par Monsieur le Maire.

## 7- Extension du Périmètre SIDEN/SIAN

Accord du Conseil Municipal est donné pour

accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN – Comité Syndical du 13 février 2020

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

## **8- Désignation des représentants à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord a été créée, sous la forme d'un établissement public administratif, en proposant une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans le domaine de l'ingénierie publique. La commune adhère à cet Etablissement Public Administratif. Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord

Monsieur Jean Luc HALLÉ, Maire d'Hamel a été désigné comme représentant titulaire à cette agence et Monsieur Thierry LEDENT, adjoint au Maire comme représentant suppléant.

## **9- Mutuelle Communale**

En 2017 plusieurs communes ont signé une convention de coopération afin de rechercher une mutuelle complémentaire santé en commun. La commune de Férin, porteuse du projet, a alors été désignée comme gestionnaire administrative de la recherche et de la mise en place de cette mutuelle. Un appel à partenariat avait été lancé et il avait été décidé d'attribuer l'offre à Assurance et Solidarité. Ce partenariat a été signé pour une durée de 3 ans et se termine donc au 31 décembre 2020.

Un bilan de ces trois années a été fait, il est très positif : aucune augmentation tarifaire, amélioration de la prise en charge et des garanties, respect des permanences, satisfaction de la population et gestionnaire disponible et réactif.

Aussi afin de garantir les mêmes conditions à nos administrés adhérents ou pas encore, il est possible de reconduire notre engagement pour une année. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire pour une année cette coopération.

**10- Changement de locataires au Marais des Bruyères** N°74 – N°112 – N°121 – N°133 – N°147 et N°172bis. Annulation de locations : N°117

## **11 – Questions diverses :**

**18 Décembre** – Passage du père Noël à l'école – Distribution de friandises et brioches

**19 Décembre** – Remise du colis au foyer rural sur invitation. La collecte des enveloppes pour la semaine des personnes âgées a rapporté 230 €.

**Présentation du projet des festivités de l'année 2021**

**Projet de livret d'accueil des nouveaux habitants**